

**Déclaration de la FNEC FP-FO**

Ce CSE se tient au lendemain des élections professionnelles dans la Fonction publique.

Progressant en voix, et en pourcentage, Force Ouvrière reste la 3<sup>ème</sup> organisation syndicale dans l'Éducation nationale et la 1<sup>ère</sup> organisation confédérée dans ce secteur. FO est la 1<sup>ère</sup> organisation dans la Fonction publique de l'État.

C'est un puissant encouragement pour faire valoir nos revendications, que ce soit en défense des garanties statutaires qu'en défense de l'École républicaine.

Dans une situation marquée par la volonté du gouvernement de remettre en cause la place des syndicats et de détruire la place et le rôle des comités techniques, des CAP et des CHSCT, la FNEC FP-FO, avec sa Confédération la cgt-FO, confirme son refus d'accompagner la transformation du syndicat en corps intermédiaire. C'est pourquoi, la Confédération FO et la FNEC FP-FO ne participent pas au « Conseil national de la refondation ».

Il n'y a qu'une seule analyse à faire de ce vote, c'est que notre mandat est renforcé par les personnels qui nous ont apporté leurs suffrages.

Dans une récente interview, concernant la rentrée scolaire de septembre 2023, reprenant les mêmes éléments de langage, le ministre prévoit déjà une « *rentrée qui ne sera pas optimale.* »

La réalité, c'est que la rentrée 2022 a été catastrophique et que l'on manque d'ores et déjà de personnels remplaçants, suite au refus de recourir à la totalité des listes complémentaires et de créer les postes statutaires à la hauteur des besoins.

La réalité, c'est que la rentrée 2023 s'annonce encore plus difficile, notamment avec la suppression de plus de 2 000 postes de personnels enseignants et comme chaque année, un nombre de candidats aux concours de personnels de l'Éducation nationale qui s'effondre.

À qui la faute ?

En premier lieu à la mise en oeuvre de la masterisation qui, en imposant la détention d'un diplôme Bac+5 au lieu d'un diplôme à Bac+3 pour se présenter aux différents concours enseignants, a engendré l'assèchement du vivier de candidats. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la FNEC FP-FO, seule, avait non seulement voté contre les projets de décrets relatifs à la masterisation mais aussi demandé leur retrait, au comité technique paritaire ministériel, au CNESER, au conseil supérieur de l'Éducation et au conseil supérieur de la Fonction publique d'État.

D'autre part, comment ne pas lier la baisse du nombre de candidats aux concours avec l'appauvrissement des personnels de l'Éducation nationale ? Rappelons que ceux-ci comme tous les fonctionnaires, ont perdu 23% de leur pouvoir d'achat depuis 2000 et que cette baisse atteindra des records en 2022 puisque le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5% alors que l'inflation ne cesse de monter en flèche.

Et ce n'est pas votre « pacte » ou votre système de primes « au mérite », à l'image de ce que l'on peut voir dans certaines entreprises privées qui y changeront quelque chose, au contraire !

L'attribution et le montant de cette prime pourraient également être liés à des tâches supplémentaires. Ainsi, dans un contexte d'austérité généralisée, vous entendez rémunérer les personnels en fonction de leur « investissement » dans des « projets innovants » élaborés avec les « partenaires » (élus, associations, parents, élèves...) qui seraient également associés à leur évaluation.

Force est de constater que ce pacte n'a convaincu personne !

Des mesures d'urgence doivent être prises !

.../...

Tout d'abord, dès cette année, pour faire face au manque de remplaçants, le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires, le ré-abondement de celles-ci, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et la mise en oeuvre immédiate de concours exceptionnels ouverts à tous les détenteurs d'un diplôme à Bac+3... L'annonce de concours exceptionnels réservés aux enseignants contractuels dans trois académies (Créteil, Guyane, Versailles) reste largement insuffisante.

La FNEC FP-FO maintient plus que jamais sa revendication d'abrogation de la maîtrise et de retour à un recrutement sous statut et à plein salaire des enseignants à Bac+3 pour élargir le vivier des candidats et réclame annulation des 2000 postes d'enseignants supprimés pour la rentrée 2023 à grands coups de 49-3 à l'Assemblée nationale.

La FNEC FP-FO exige plus que jamais l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans, de manière à ce que tous les personnels soient augmentés de manière indiciaire et sans contrepartie.

La voie professionnelle sous statut scolaire est en butte aux plus lourdes menaces. En Île-de-France comme dans le Grand Est, tous les prétextes (effectifs, sobriété énergétique, etc.) sont bons pour fermer des établissements – 7 à Paris et 10 dans le Grand Est – saccageant les statuts des personnels, leurs emplois et les conditions d'études des élèves.

FO n'a participé à aucun des groupes de travail visant à mettre en place la réforme, les conclusions étant déjà connues à l'avance : - Augmenter la durée de période de stage et donc réduire d'autant les cours - Favoriser l'apprentissage patronal au détriment de la formation sous statut scolaire - Faire des patrons, les décideurs de l'avenir des formations et des diplômés.

Avec la Confédération, nous nous sommes adressés au Président de la République pour demander l'arrêt de la réforme et des groupes de travail, le maintien de tous les postes et de tous les lycées.

Il est urgent que le gouvernement ouvre une véritable négociation, sur la base des revendications que nous portons concernant l'avenir de la voie professionnelle au sein de l'École de la République, à laquelle le SNETAA-FO, sa fédération et la Confédération FO sont viscéralement attachés.

La FNEC FP-FO a également demandé audience au ministre pour évoquer les conséquences de l'inclusion scolaire systématique et porter la demande de création massive de postes et de classes spécialisées et de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. La scolarisation de certains élèves en situation de handicap dans ces établissements a certes un coût, sans doute bien plus élevé que dans une classe ordinaire, mais, à ne pas décider d'un plan massif de créations de places dans ces structures, à ne pas recruter et former massivement des personnels pour y exercer, vous portez la responsabilité de l'amplification de la catastrophe en cours dans les écoles et les établissements. Comme vous portez la responsabilité de la précarisation grandissante des AESH à refuser d'entendre leurs revendications : un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL qui dégradent leurs conditions de travail et les conditions d'étude des jeunes.

Nous vous interrogeons d'ailleurs sur les moyens qui seront attribués aux services déconcentrés pour la mise en oeuvre de la loi contre la précarité des AESH. Ces services souffrent d'un manque criant de postes, à tel point que les retards de versement des salaires et de remboursement des frais de déplacement prennent une ampleur inadmissible. Ces services sont au bord de l'asphyxie, sans moyens, sans postes supplémentaires, les missions ne peuvent plus être assurées.

Nous réaffirmons notre revendication de créations de postes pour assurer toutes les missions dans les services administratifs.

Enfin, vous avez annoncé dans la presse que les établissements scolaires ne feront pas partie des structures « prioritaires » échappant aux coupures d'électricité. Ainsi vous décidez donc une nouvelle fois, comme vous l'aviez déjà fait à l'occasion de la pandémie de priver les enfants de ce pays de leur droit à

.../...

la scolarisation. Vous avez indiqué aux familles qu'elles seront prévenues la veille. Vous ne semblez pas comprendre dans quelle situation vous allez placer les familles, les élèves et les personnels.

On peut aisément faire le parallèle avec la situation de l'hôpital et les décisions prises pendant la crise Covid. La FNEC FP-FO refuse que les écoles, les établissements, les services se retrouvent fermés parce que l'État n'a pas pris les mesures pour garantir l'accès à l'énergie du service public.

Le ministre doit prendre conscience du degré d'exaspération des personnels. Les annonces du président de la République sur les retraites ne font qu'aggraver les choses. L'utilisation massive et systématique du 49-3 devient insupportable. La FNEC FP-FO vous le dit tout net : si vous persistiez à remettre en cause les retraites des fonctionnaires, à repousser l'âge de la retraite à 65 ans et à substituer des primes au salaire, alors ce sera la grève.

La FNEC FP-FO se retrouve pleinement dans le communiqué de l'ensemble des confédérations FO – CGT – CFDT – CFTC – CGC – UNSA – SOLIDAIRES avec la FSU et organisations de jeunesse de notre pays qui « réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet. »

Oui, si vous persistez, ce sera la grève, les personnels et leurs organisations syndicales y sont prêts.

## Compte-rendu

- **Point 1** : projet d'arrêté prévoyant d'ajouter à compter de l'année scolaire 2023-2024 un enseignement de mathématiques spécifique d'1h30 dans le tronc commun de la classe de première générale.

La réforme du lycée de 2019 a supprimé les mathématiques du tronc commun. La FNEC FP-FO a combattu cette réforme, contestée depuis le début, et demande toujours son abrogation ainsi qu'un retour à un baccalauréat avec des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Face à la pression, le gouvernement est obligé dans la précipitation de réintroduire un pseudo enseignement des mathématiques. Étant donné le projet de programme et la quotité horaire, cela risque encore de mettre sous pression les enseignants et les élèves en cherchant à aborder toutes les notions en si peu de temps.

La question essentielle, c'est de savoir qui va effectuer cet enseignement alors qu'à la rentrée 2023, il va y avoir une pénurie de professeurs sans équivalent et notamment en mathématiques.

L'ajustement proposé par le ministère apparaît donc plus comme une opération de communication en direction de l'opinion publique que comme un moyen de permettre aux élèves un enseignement en mathématiques conséquent.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications d'abrogation de la réforme du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup, de retour à un baccalauréat avec ses épreuves terminales, nationales et anonymes en juin, de rétablissement d'un véritable enseignement disciplinaire en mathématiques.

La FNEC FP-FO ne prendra pas part au vote de ce texte.

**Vote texte 1 : Pour 1 Contre 13 (SGEN-CFDT, SNALC, CFE-CGC, UNEF) Abstention 48 (FSU, UNSA, CGT, SUD, FCPE) NPPV 4 (FO)**

- **Point 2** : le projet de décret portant adaptation des durées de PFMP exigées pour l'obtention du CAP et du BAC PRO pour la session 2023 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire.

La FNEC FP-FO se satisfait de ce décret qui tient compte de la réalité du terrain pour les élèves qui ont subi la crise sanitaire. Elle a souligné les difficultés des élèves de plus en plus prégnantes pour trouver des entreprises lors des PFMP, il est donc incohérent de vouloir les augmenter comme la ministre le souhaite avec sa contre-réforme.

**Votes texte 2 : Pour 61 (FO, FSU, UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, CGT, SUD, CFTC, CFE-CGC, UNEF) Contre 0 Abstention 2 NPPV 0**

- **Points 3 et 4 :** la création d'un CAP et d'un BAC PRO « Maintenance nautique ». Session 2022, 243 candidats pour le CAP dont 50% poursuivent en BAC PRO, 85% sont sous statut scolaire, 15% apprentis.

**Votes texte 3 : Pour 31 (UNSA, SGEN-CFDT, FCPE) Contre 1 (UNEF) Abstention 30 (FO, FSU, SNALC, CGT, SUD) NPPV 0**

**Votes texte 4 : Pour 31 (UNSA, SGEN-CFDT, FCPE) Contre 1 (UNEF) Abstention 30 (FO, FSU, SNALC, CGT, SUD) NPPV 0**

- **Points 5, 6, 7 :** la création d'un BAC PRO « Cybersécurité, informatique et réseaux, Electronique », la création de deux mentions complémentaires (MC) : « Production et réparation des produits électroniques » / « Cybersécurité »

*D'après le ministère, ces créations répondent à une forte demande des professionnels qui ont des difficultés pour recruter des personnels qualifiés, ainsi après le BAC PRO, les MC permettent des qualifications supplémentaires. Néanmoins des questions se posent concernant le statut des élèves (apprentissage ou scolaire à quantifier) ; les plateaux techniques (les régions voudront-elles investir ?) ; la pénurie d'enseignants dans ces filières.*

*Par ailleurs, le ministère a précisé que les élèves en MC ont droit aux bourses.*

**Votes texte 5 (BAC PRO) : Pour 22 (UNSA, CFTC) Contre 6 (CGT, SUD, UNEF) Abstention 34 (FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, CFE-CGC) NPPV 0**

**Votes texte 6 (MC « Production et réparation des produits électroniques ») : Pour 52 (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, CFTC, UNEF, FCPE) Contre 1 (SNALC) Abstention 9 (FO, CGT, SUD) NPPV 0**

**Votes 7 (MC « Cybersécurité ») : Pour 51 (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, UNEF, FCPE) Contre 1 (SNALC) Abstention 10 (FO, CGT, SUD) NPPV 0**

- **Point 8 :** Projet d'arrêté complétant l'arrêté relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à la MC (niveau 4).

Les élèves qui peuvent prétendre à candidater sur Parcoursup : Être titulaire en priorité : d'un baccalauréat professionnel « *Métiers de l'Électricité et de ses environnements connectés* » ou « *Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique* », ou d'un baccalauréat technologique « *Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement durable* », ou d'un baccalauréat général avec les enseignements de spécialité « *Sciences de l'Ingénieur* » ou « *Numérique et Sciences informatiques* ».

*Les échanges ont porté essentiellement sur la remise en cause de Parcoursup qui ne permet pas toujours de faire coïncider le choix des élèves/étudiants avec les places disponibles.*

**Votes texte 8 : Pour 21 (UNSA, SGEN-CFDT) Contre 23 (FSU, SNALC, CGT, SUD, CFE-CGC) Abstention 18 (FO, UNEF, FCPE) NPPV 0**

- **Point 9 :** Projet de décret modifiant les missions de France Éducation international (FEI) afin de sécuriser et pérenniser le portage technique et opérationnel du test de positionnement Ev@lang collège La FNEC FP-FO n'est pas favorable à la multiplication des certifications, attestations, évaluations au détriment des diplômes nationaux, en l'occurrence le DNB. Les professeurs sont en outre parfaitement en mesure de déterminer le niveau de maîtrise en langue de leurs élèves sans recourir à des dispositifs extérieurs à l'Éducation nationale, coûteux, même si cette fois l'opérateur est public. Enfin, le test de positionnement Ev@lang collège dont il est ici question ne prend en compte qu'une partie des compétences attendues.

**Votes texte 9 : Pour (SNI-IPR-UNSA, SIEN-UNSA) Contre 33 (FO, FSU, CGT, SUD) Abstention 22 (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, CFTC, UNEF) NPPV 0**

- **Point 10** : Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique »

*D'après le ministère, les référentiels des BTS doivent être harmonisés afin d'avoir une meilleure lisibilité des textes. Les débats ont évoqué certains nouveaux critères retenus pour l'évaluation des étudiants en particulier « les savoir-être » et surtout la problématique du co-enseignement qui disparaît pour les classes de moins de 16, remettant en cause l'égalité des étudiants dans leur formation.*

**Votes amendement SNES-FSU : Pour 44 (FO, FSU, UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, CGT, SUD, UNEF) Contre 0 Abstention 13 (CFTC, CGT, FCPE) NPPV 0**

**Votes texte 10 : Pour 11 (UNSA) Contre 1 Abstention 45 (FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD, CFTC, UNEF, FCPE) NPPV 0**

- **Point 11** : Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'État des écoles techniques privées pour des formations préparant des BTS pour la rentrée 2023.

*La FNEC FP-FO dénonce cette mise en concurrence des établissements publics avec des entreprises privées dont la seule motivation est la recherche du profit. Du fait des frais de scolarité exorbitants exigés par ces dernières, seuls les étudiants privilégiés peuvent s'y inscrire. Par ailleurs la reconnaissance par l'État de ces écoles privées leur permet de figurer sur une liste préfectorale les autorisant à bénéficier de la taxe d'apprentissage.*

**Votes texte 11 : Pour 0 Contre 46 (FO, FSU, UNSA, SNALC, CGT, SUD, UNEF, FCPE) Abstention 1 (CFTC) NPPV 10 (SGEN-CFDT)**

- **Points 12/13** : 2 projets d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 juillet 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance des BTS « podo-orthésiste » et « prothésiste-orthésiste ».

*La modification concerne le passage en CCF à la place des épreuves ponctuelles.*

**Vote texte 12 : Pour 24 (SGEN-CFDT, UNSA, CFTC, UNEF) Contre 2 (CGT) Abstention 31 (FO, FSU, SNALC, SUD, FCPE) NPPV 0**

**Vote texte 13 : Pour 24 (SGEN-CFDT, UNSA, CFTC, UNEF) Contre 2 (CGT) Abstention 31 (FO, FSU, SNALC, SUD, FCPE) NPPV 0**